

La FENCICAT

Par Monsieur Jacques DELPIT

*Président
FENCICAT*

*Fédération Nationale des Centres d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques
236 bis, rue de Tolbiac - 75013 PARIS
Tél : 01 53 80 66 66 - Fax : 01 53 80 66 67*

L'information et le conseil sur les aides techniques

Le beau succès d'Autonomic cette année témoigne, s'il est nécessaire, de l'intérêt que suscitent les aides techniques auprès d'un très large public, qu'il s'agisse, bien entendu, des personnes handicapées elles-mêmes, mais aussi des professionnels et entre autres ceux du secteur du bâtiment et ceux du secteur médico-social. Cet intérêt va croissant et ceci tient en particulier aux extraordinaires progrès de la technique, notamment en matière de communication, de sorte qu'il est maintenant possible d'apporter une compensation à un grand nombre de situations handicapantes.

Ce sont les institutions médicales de réadaptation et les associations de personnes handicapées qui ont été les premières à s'intéresser aux aides techniques et certains se rappellent l'action du CNFLRH pour faire connaître les réalisations étrangères qui, il y a 35 ans, étaient dans un certain nombre de pays fort en avance sur la France.

S'il est évident que l'information est bien suivie dans le milieu médical de la réadaptation, la situation est beaucoup plus difficile ailleurs où existe aussi une forte demande. C'est pourquoi un certain nombre d'associations de personnes handicapées, de centres de réadaptation, de services de rééducation fonctionnelle d'hôpitaux, de centres d'appareillage et plus récemment de collectivités locales ont jugé utile de créer des structures qui puissent rassembler le maximum d'informations sur les aides techniques afin de les diffuser vers les personnes handicapées ou vers les personnes âgées dépendantes vivant en milieu ordinaire de vie. On a peine à croire que près de 80% des personnes en situation de handicap ou de dépendance ne sont pas en contact avec le milieu médical spécialisé et ne souhaitent pas forcément l'être directement, soit qu'elles aient quitté l'institution médicale depuis quelque temps, soit qu'elles n'aient pas été en contact avec elle. Et souvent les médecins généralistes n'ont pas une connaissance suffisante de ce domaine pour donner à leurs patients les informations nécessaires.

En dehors des organismes internes à certaines grandes associations, comme les SRAI de l'AFM ou les ESVAD de l'APF, il existe actuellement en France 22 Centres d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) qui se sont regroupés autour d'une charte définissant leurs missions et leur déontologie. Ces centres se sont constitués en une fédération nationale, la FENCICAT, à qui ils ont confié le soin de les représenter auprès des pouvoirs publics nationaux.

Le premier objectif des CICAT est de remplir une mission générale d'information auprès des personnes en situation de handicap, de leurs familles et des professionnels des secteurs concernés. C'est dans ce but qu'ils ont réuni une documentation sur les aides techniques et les différents thèmes se rapportant à la réadaptation et à la réinsertion. Ils disposent maintenant d'outils documentaires variés, parmi lesquels des banques de données et, en particulier, une banque de données européenne appelée Handynet dont on a pu voir des démonstrations au cours du salon Autonomie. Cette banque de données mérite une attention particulière, car le projet était très ambitieux. Non seulement, l'information la meilleure des personnes handicapées était

recherchée, mais aussi on voulait que s'y trouvent les renseignements sur tous les pays de l'Union Européenne et les aides techniques qu'ils produisent afin de faciliter le jeu de la concurrence et obtenir une baisse des prix et une meilleure structuration du secteur industriel des aides techniques. Comme toujours, les buts n'ont été que partiellement atteints, mais la banque de données existe, elle est opérationnelle et tous les CICAT en disposent maintenant. Encore faut-il que cet outil reste fiable et que soient trouvés les fonds nécessaires pour assurer son entretien. Une base de données qui n'est pas tenue à jour fournit des renseignements périmés très rapidement; la confiance de l'utilisateur disparaît aussi vite et la base n'est plus consultée. En matière informatique, un outil nouveau chasse l'autre et les utilisateurs tiennent à ce que leur base de données soit consultable dans les conditions les plus efficaces.

S'agissant du domaine si complexe du handicap, on sait depuis longtemps que la fourniture d'une information brute, si elle peut satisfaire des professionnels ne peut répondre, la plupart du temps à l'exacte sollicitation des usagers individuels et familiaux. Ceux-ci demandent à être conseillés car, devant la diversité de choix des aides techniques, il est important d'analyser la situation de la personne et son projet pour lui apporter une réponse personnalisée et pour que l'aide technique retenue soit vraiment adaptée et ne reste pas inutilisée sur une étagère. Combien de synthèses vocales, par exemple ne sont plus utilisées après quelques semaines, faute d'une bonne adaptation ou d'un accompagnement suffisant. C'est pourquoi la seconde mission des CICAT est une mission de conseil sur le choix et l'adaptation des aides techniques. Cette préoccupation inclut, bien entendu, l'étude de l'adaptation du logement dans le cas d'un retour ou d'un maintien à domicile.

Ces deux activités d'information et de conseil sont au cœur de la charte des CICAT Ce sont elles qui les fédèrent, ce qui n'exclut pas d'autres activités telles qu'évaluation de produits, expositions de matériel, formations, expertises diverses. S'y ajoutent des préoccupations particulières qui tiennent à la structure de chaque centre, à son origine institutionnelle ou à son mode propre de financement. Quant à la déontologie des CICAT, elle leur impose l'objectivité puisque aucun d'eux ne doit avoir d'intérêt économique dans le conseil de tel ou tel produit et la compétence puisque chacun s'engage à disposer du personnel qualifié nécessaire à l'exercice de ses prestations. Contrairement à des organismes comme les centres de réadaptation qui agissent dans le milieu médico-social mais avec une forte dominante médicale, les CICAT interviennent dans le même milieu mais avec une forte dominante sociale. Si quelques centres disposent à temps complet d'un médecin qui assure aussi parfois la direction du centre, tous les autres sont maintenant organisés pour faire appel au concours partiel d'un médecin de réadaptation, ce qui permet aux ergothérapeutes et au personnel paramédical de s'appuyer sur le conseil spécialisé qui leur est, selon les cas, nécessaire.

L'ensemble des centres regroupe une quarantaine d'ergothérapeutes et une douzaine de documentalistes. Globalement, les CICAT ont pu intervenir, au cours de l'année 1995, auprès de dix-huit mille personnes handicapées ou personnes âgées dépendantes. Bien que nous ne disposions pas en France de chiffres très fiables, une approche prudente laisse penser que les CICAT ne couvriraient les besoins en France que s'ils avaient la possibilité d'intervenir annuellement sur environ soixante mille personnes. Cela supposerait d'abord une couverture plus complète du territoire puisque les centres existants, en raison de leur implantation, ne peuvent agir que sur environ la moitié des départements. Cette extension du réseau des centres suppose des initiatives régionales partant d'institutions ou de collectivités directement concernées par le secteur du handicap ou de la dépendance et susceptibles d'obtenir des financements des collectivités territoriales au sein desquelles elles sont implantées.

Tels qu'ils sont, les CICAT constituent un élément important dans le réseau des prestataires de service qui travaillent au profit de l'autonomie et de l'intégration des personnes handicapées. Un partenariat harmonieux entre ces prestataires à l'échelon régional est une condition nécessaire pour la réussite d'une meilleure intégration des personnes handicapées.